

Municipalité de Moudon



Préavis n°101/26 au Conseil communal

Demande de crédit de CHF 58'000.- pour l'installation de trois bornes électriques de recharge pour véhicules au bâtiment des services, propriété de la Commune de Moudon, parcelle 1096

Délégué municipal : Roger MULLER, municipal, r.muller@moudon.ch, 078/231.00.37

Adopté par la Municipalité le 15 décembre 2025

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 27 janvier 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité a décidé de poursuivre l'électrification de sa flotte de véhicules. Dans ce cadre, une première borne de recharge a déjà été installée dans le garage du bâtiment des services communaux situé dans la zone industrielle de Bronjon.

Afin de permettre l'exploitation des futurs véhicules et de garantir une infrastructure de recharge suffisante, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 58'000.– pour l'installation de trois bornes de recharge électriques supplémentaires.

La liste des véhicules électriques communaux, actuels ou projetés sous réserve du financement accordé par le Conseil communal, peut être résumée comme suit :

Véhicules	Année d'acquisition ou projetés	Services
Citroën e-jumpy	2022	Services industriels
Balayeuse	2025	Voirie et espaces verts
Clark	2025	Voirie et espaces verts
Pelle rétro	2026	Voirie et espaces verts
Véhicule	2026	Services industriels
Renault Kangoo	2026 - 2027	Voirie et espaces verts
Véhicule utilitaire	2028	Voirie et espaces verts
Véhicule	2028	Services industriels
Meili Bit	2029	Voirie et espaces verts
Meili Urs	2031	Voirie et espaces verts

2. Description du projet

Il est prévu d'installer trois bornes de recharge supplémentaires afin de garantir la mise en charge des véhicules actuellement en service ainsi que de ceux qui rejoindront la flotte dans les prochaines années.

Par ailleurs, une augmentation de la puissance électrique disponible pour le bâtiment sera nécessaire, l'ampérage actuel ne permettant pas d'alimenter de manière optimale l'ensemble des équipements de recharge. Cette adaptation du branchement garantira un fonctionnement sûr, efficace et durable de l'infrastructure. Ci-après, le tableau des coûts sur la base d'un devis :

Objet	Coûts (CHF)	Remarques
Ensemble d'appareillage	9'085.-	Tableaux, alimentation.
Distribution secondaire	1'211.-	Ligne
Distribution tertiaire	3'437.-	Ligne, boîtier, rail.
Gestion dynamique	5'990.-	
Installation pour 3 bornes	7'167.-	
Contrôle OIBT	486.-	
Total intermédiaire	27'376.-	

Rabais 5%	- 1'369.-	
Total HT	26'007.-	
Distribution principale	24'480.-	Augmentation de 160 ampères à CHF 153.- l'unité
Divers et imprévus	2'500.-	
Total final HT	52'987.-	
TVA 8.1 %	4'292.-	
Total final TTC (arrondi)	58'000.-	

Précisons que l'augmentation d'ampérage permettra à terme d'installer 3 bornes supplémentaires et une borne de recharge rapide si nécessaire. Pour l'instant il ne sera pas possible de faire de l'autoconsommation avec les panneaux solaires installés sur le bâtiment, un contrat d'injection d'énergie dans le réseau nous liant jusqu'en 2036 à Pool Energie SA.

3. Incidences financières

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement « Travaux de menue importance » : CHF 58'000.- à amortir en 10 ans, soit CHF 5'800.- par année.

Selon les normes financières de référence du Canton, il est estimé qu'un minimum de 80% du coût des investissements doit être autofinancé et que le solde peut être couvert par l'emprunt.

Pour le présent préavis, il est calculé les charges financières suivantes :

Coût total des travaux CHF 58'000.-

Autofinancement 80% CHF 46'400.-

Fonds étrangers (emprunt) 20% CHF 11'600.-

Les intérêts (estimation 2%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 220.- la première année et à un total de CHF 1'160.- sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

Outre la question du financement, il est raisonnable d'anticiper une économie d'environ 40 % sur les coûts liés au carburant ou à l'énergie. Toutefois, il n'est pas possible de chiffrer précisément cette économie pour les véhicules concernés, les données financières analytiques nécessaires n'étant pas disponibles à ce jour.

4. Aspects du développement durable

L'acquisition de véhicules électriques contribuera à réduire les nuisances sonores et à limiter les émissions de CO₂, en cohérence avec les objectifs de la Municipalité. De plus, une baisse des coûts d'entretien et d'exploitation est attendue, ces véhicules nécessitant généralement moins d'interventions mécaniques et présentant une consommation énergétique plus efficiente.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 101/26 ;
 - oùï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 58'000.- pour l'installation de trois bornes électriques de recharge pour véhicules au bâtiment des services, propriété communale, parcelle 1096,
 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
 3. prend acte que l'investissement sera amorti en 10 ans,
 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :

